

Initiatives ministérielles

C'est donc un des buts de ce projet de loi. Le deuxième but, bien sûr, c'est de reconduire les programmes pour deux autres années.

Lorsque l'on parle de programmes de péréquation, il faut en comprendre le sens. La péréquation est un programme législatif habituellement adopté pour une période de cinq ans. C'est un programme fédéral, bien sûr. La loi autorisant actuellement les programmes de péréquation prend fin le 31 mars 1992.

Lors de la réunion des ministres des Finances, le 30 janvier, le ministre des Finances a proposé que le gouvernement fédéral reconduise les programmes de péréquation pour une période provisoire de deux ans, soit du 1^{er} avril 1992 au 31 mars 1994.

Regardons ce que cela entraîne comme montants supplémentaires que le gouvernement fédéral veut donner aux provinces, et ici on parle surtout des sept provinces dites les plus pauvres si on les compare aux autres provinces. Le renouvellement de cette entente de péréquation comporterait des améliorations d'une valeur supérieure à 400 millions de dollars pour les provinces, en 1992-1993. De ce montant, près de 200 millions seraient des améliorations permanentes et 200 millions seraient des avantages ponctuels.

• (1300)

Alors, monsieur le Président, comme député du Québec, je suis heureux de constater qu'au Québec, nous aurons une grande partie de ce montant. Je crois que le Québec recevra tout près de 200 millions de dollars de ce montant de 400 millions.

Il faut comprendre que la péréquation aide les différentes provinces à pallier les dépenses qu'elles ont pour l'éducation postsecondaire et pour les coûts de santé. C'est très important. Comme mon collègue du Parti libéral l'a déjà dit, la péréquation est une retombée du fédéralisme canadien. Que vous soyez du Québec ou d'une autre province, il faut être prêt à reconnaître un tel effet, une telle retombée de notre fédéralisme canadien. Moi je suis très heureux de le constater, parce que ces jours-ci, nous, députés du Québec, sommes en train d'expliquer à nos électeurs et nos électrices pourquoi il vaut la peine de demeurer au Canada, comme province. Les Québécois nous demandent souvent: Qu'est-ce que ça nous donne, ça nous donne quoi exactement? Ça nous donne que le gouvernement fédéral, oui bien sûr avec nos taxes, avec nos impôts, nous retourne cet argent. Parfois, ce retour s'effectue de façon proportionnelle, parfois non, parce que le but est de retourner cet argent aux provinces qui en ont le plus besoin.

Maintenant, on peut faire toutes sortes de querelles au sujet des chiffres donnés par le fédéral. Est-ce qu'il est juste que le Québec reçoive un tel montant par rapport à l'Ontario ou à la Colombie-Britannique? Ce sont des chiffres avec lesquels on peut être en désaccord continuellement, parce que vous savez, monsieur le Président, des chiffres peuvent vouloir dire toutes sortes de choses, car cela dépend de la façon dont vous allez les lire.

Alors, avec les chiffres fournis par le ministre qui a présenté ce projet de loi, j'aimerais bien citer les chiffres touchant le pourcentage du budget de revenus de chaque province qui est donné dans le programme de péréquation. Par exemple, à Terre-Neuve, la péréquation représente 44 p. 100 des revenus. L'Île-du-Prince-Édouard, 40 p. 100; la Nouvelle-Écosse, 43 p. 100; le Nouveau-Brunswick, 39 p. 100; le Manitoba, 40 p. 100; l'Ontario, 20 p. 100. Au Québec, c'est presque, pas tout à fait, mais presque 31 p. 100 des revenus. C'est l'argent transféré du fédéral au Québec dans les programmes de péréquation.

Juste pour votre gouverne, en Saskatchewan, cela représente 27 p. 100 des revenus; l'Alberta, 20 p. 100; la Colombie-Britannique, c'est environ 20 p. 100; les Territoires du Nord-Ouest, c'est environ 80 p. 100 et le Yukon, les deux tiers ou 66 p. 100.

Même si on peut être en désaccord avec l'exactitude de ces chiffres, une chose est claire: Les provinces ou territoires qui ont moins d'argent de revenu pour pallier leurs dépenses, dépenses qui sont très importantes, comme celles reliées à l'éducation postsecondaire, à la santé ou à autre chose, ce sont eux qui reçoivent les morceaux les plus importants, si vous voulez, du gâteau fédéral. Il s'agit, par exemple, du Yukon, qui reçoit 66 p. 100; les Territoires du Nord-Ouest, 80 p. 100; les provinces Maritimes et le Manitoba, environ 40 p. 100.

Serait-ce un argument suffisant qui ferait dire au Québec: «Voyons donc, on ne reçoit que 31 1/3 p. 100, nous, alors que les autres provinces reçoivent 40 p. 100 de leur revenu du fédéral. Donc, cela ne vaut pas la peine de demeurer à l'intérieur du Canada!» Moi, je ne pense pas. Si vous croyez qu'être Canadiens, c'est un contrat social, c'est une entente que vous passez avec un gouvernement, alors on devrait faire cette entente en famille. Il ne s'agit pas uniquement de nous, mais de nos frères et soeurs qui ont des besoins, et peut-être qu'ils en ont un peu plus que nous.

Alors, je peux difficilement être contre le renouvellement de ce programme de péréquation, parce que je pense qu'il donne à toutes les provinces l'argent dont elles ont besoin et selon, justement, leurs besoins. Mais après avoir accordé un certain appui à ce projet de loi C-60, monsieur le Président, je devrais faire certaines